

## La boulangerie Moulin

Voici la boulangerie photographiée vers 1910.

Attardons-nous sur la vie de Urbain Moulin, boulanger à Ectot dont on connaît un peu plus de détails grâce à sa petite fille Mme Jacqueline Poutas née en 1918. Dans la 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le moulin tournait sous l'œil vigilant de Pierre Courselle meunier âgé de 31 ans au recensement de 1866. Notre boulanger Urbain allait s'y approvisionner en farine et trouva la fille du meunier Emilie Courselle tout à fait à son goût. C'est ainsi que Urbain Moulin, boulanger épousa Emilie Courselle. Belle complémentarité ! Ils eurent beaucoup d'enfants. Sur la photo de famille, Emilie et Urbain sont entourés de sept d'entre eux. La guerre de 1914-18 leur a enlevé Emile (voir chapitre : Faits militaires et guerres). Trois des filles, Berthe, Marie, Marguerite travaillaient avec leurs parents à la boulangerie, graineterie, mercerie et aussi au café attenant au magasin.

Dans la boutique, les mesures en étain portaient les poinçons qui attestaient de leur capacité légale et on pouvait acheter 1/5 d'huile ou de rhum sans crainte d'être lésé. Prendre son pain, acheter le sel ou les allumettes ou tout autre article, étancher sa soif, rencontrer des amis et apprendre les nouvelles, tout se faisait en ce lieu de rencontre.

Le moulin et la boulangerie gérés par la même famille, les comptes étaient très liés. Ainsi les cultivateurs qui apportaient des sacs de blé au moulin recevaient du pain en compensation. Il fallait quand même être rigoureux, d'où l'utilité des « témoins » décrits par Jacqueline Poutas. Il

s'agissait de deux baguettes identiques sur lesquelles on faisait des encoches. Une baguette restait suspendue dans la boutique, l'autre était gardée par le client fournisseur de blé qui devait l'apporter quand il venait chercher les miches de pain de 6 ou 12 livres.

Le boulanger devait aussi livrer du pain. Marie Moulin photographiée dans la voiture à cheval devant la boulangerie est prête à partir pour sa tournée. Elle allait jusqu'à Mesnil-Panneville. La mission n'était pas sans danger aussi prenait-elle une allure masculine en fumant ou en sifflant. Cela lui donnait du courage et pouvait dissuader d'éventuels agresseurs.

Un état des lieux de 1922 nous indique qu'à partir de cette date la boulangerie a été louée à M. Joseph Huray. Nous y apprenons également que la maison comportait magasin, salle, cuisine, arrière-cuisine, laiterie, couloir, magasin au pain, four, buanderie, chambre à farine, chambre mansardée et trois autres chambres.

Dans la cour qui comprenait aussi le terrain, 7 rue de l'Ecole, se trouvaient un bâtiment graineterie étable, un pressoir cellier écurie et une mare.

Par un nouveau bail, le 4 août 1942, les demoiselles Moulin louaient à M. Huray : « *Une maison d'habitation et de commerce de boulangerie avec buanderie attenante, bâtiment à braises, petit terrain enclos derrière, cour plantée de trois pommiers et jardin devant... Le preneur entretiendra les lieux en bon état... Il devra extirper les mauvaises herbes qui excroîtront dans les cour et terrain. Il devra avoir soin de serfouir les pommiers... Il aura la charge de l'entretien du four de boulangerie... Le preneur aura le droit de faire à ce jour toutes transformations qu'il jugerait utiles pour la modernisation du four ... à condition de ne pas nuire à la solidité du bâtiment.* »

Les successeurs de M. Huray sont mentionnés dans le chapitre Artisans et commerçants.

## Les étapes de la modernisation

Le confort que nous connaissons aujourd'hui n'a pas toujours été désiré ni par la population méfiante à l'égard du progrès ni par les élus soucieux des deniers publics. Ainsi l'eau potable, l'électricité, le téléphone ne furent pas toujours souhaités. Pour tout ce qui nous paraît indispensable de nos jours, il a fallu bien souvent insister pour que le projet soit discuté, ajourné, discuté à nouveau, son acceptation étant toujours assortie de sérieuses réserves. Ectot ne faisait pas exception, cette même réticence se retrouvait partout et les progrès tardaient. Par contre, les cinquante dernières années ont comblé tous les retards et le confort actuel en milieu rural n'a plus rien à envier à celui des citadins. Bien au contraire, la voiture mettant Ectot à 10 minutes d'Yvetot et à une demi-heure de Rouen, nous y trouvons, en plus, calme et tranquillité. Mais avant d'en arriver là...

Il y a un peu plus d'un siècle, on allait chercher l'eau à la mare ou à la citerne pour les plus nantis, on s'éclairait à la bougie ou à la lampe à pétrole. Peu de maisons disposaient d'un poêle à bois et le charbon n'était pas un produit courant, le feu à l'âtre réchauffait à la fois, les gens et leur nourriture. On se déplaçait à pied, la voiture à cheval étant réservée à ceux qui en avaient les moyens.

On commença à parler d'un projet d'adduction d'eau potable en 1881, le sous-préfet d'Yvetot en avait confié l'étude à M. Bonnaterre, ingénieur de son état. M. Cabot, maire en donna lecture au conseil municipal qui refusa le principe, s'opposant même à tout passage de conduite sur les chemins communaux ! (Séance du 5 novembre 1881). Puis, il fallut attendre 1905 pour

qu'on reparlât d'une possible amenée d'eau potable. Dans sa séance du 8 juin 1905, le conseil municipal, « après examen de la proposition du conseil d'hygiène, constate qu'il y a dans la commune suffisamment d'eau potable, décide qu'il n'y a pas lieu d'émettre un vœu spécial ». Les années passèrent et s'ensuivit la guerre qui fit penser à bien d'autres choses. Entre temps, M. Leblic avait saisi l'opportunité du passage d'une conduite d'eau venant de la route nationale 29 en direction du petit séminaire du Gal pour obtenir le raccordement. Dans sa séance du 21 mai 1938, le conseil municipal décide de soumettre à l'approbation du génie rural, une demande d'adduction d'eau. Les années passèrent encore et la seconde guerre mondiale effaça toute trace du projet, pour une décennie.

En décembre 1949, le conseil municipal accepte d'adhérer au syndicat de distribution d'eau potable d'Yvetot-Nord. Le projet prévoit de doter la commune d'un point d'eau. Il s'agissait de travaux très importants qui regroupaient 18 communes. On n'en était qu'à la phase initiale. Sept ans plus tard, en janvier 1957, afin que la première tranche des travaux puisse démarrer, un emprunt est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, la part de la commune étant de 3 157 875 F, soit environ 56 000 € de 2005.

Enfin vers le milieu de l'année 1959 il est fait mention d'un point de distribution d'eau potable. Un robinet public, surmonté d'un col de cygne pour le remplissage des tonnes à eau fait son apparition au carrefour de la mairie. Chaque utilisateur est prié de déclarer en mairie les quantités d'eau prise, prix fixé à l'époque : 60 F le m<sup>3</sup>, soit environ 0,86 €. Il est intéressant de noter à ce sujet que dans l'ensemble, les utilisateurs firent preuve de civisme, le déficit de l'année 1960 se monta à 16 m<sup>3</sup> pour un total de 1 049 m<sup>3</sup> effectivement consommés. Après 9 ans de bons et loyaux services, le col de cygne fut supprimé fin décembre 1968 tout en maintenant le robinet qui disparaîtra à son tour le 30 juin 1974.

Les riverains de la canalisation purent demander leur branchement. Au cours des années 60, des tranches successives de travaux permirent à l'ensemble des habitants de se raccorder au réseau.

En 1976, le syndicat put proposer et réaliser à Ectot un système d'assainissement : un réseau collecteur raccordé à un groupe de pompes de refoulement en direction de Baons-le-Comte aboutissant à la station d'épuration de Ste-Marie-des-Champs.

La première tranche de travaux permit de raccorder le quartier de l'école, une partie de la rue du Moulin, de l'Eglise et l'ensemble des pavillons H.L.M. Puis, une seconde tranche intéressa les rues de l'Ecole et de la Croix des Baons en y comprenant salle et maison communales.

L'électricité ! qui pourrait s'en passer aujourd'hui? La moindre coupure paralyse toutes nos activités. Et pourtant, les anciens se souviennent du temps de la lampe à pétrole. Au lendemain de la première guerre mondiale il fut question d'amener le courant électrique à Ectot. Contrairement à l'adduction d'eau, l'électricité fut d'emblée souhaitée et même réclamée. On peut lire à propos de la réunion du conseil municipal du 15 février 1920 sous la rubrique « Concession de distribution d'énergie électrique : le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la construction de la ligne électrique projetée, devant passer par la commune d'Ectot-lès-Baons et après avoir étudié les différents projets de tarifs, se déclare favorable à l'installation de cette dite ligne ».

Le projet dut encore traîner en longueur car au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 1925, presque 5 ans après l'accord de principe, on peut relever : « Le maire donne lecture de la lettre de M. le Maire de Pavilly annonçant qu'un certain nombre d'engagements d'habitants serait nécessaire pour aider à la pose des lignes dans la commune ».

Le 3 septembre de la même année, la commune adhère au Syndicat intercommunal de Pavilly qui regroupe 29 communes. Fort heureusement, les travaux suivirent et un an plus tard, la commune procède au raccordement de la mairie-école et de l'église.

A partir de 1926, la plupart des habitants purent suivre l'exemple donné par la commune. Tous ne le firent pas car en 1940, les Allemands qui nous occupaient, procédèrent au raccordement de certaines maisons. Après 1946, tout le monde pouvait apprécier les bienfaits de l'électricité.

En corollaire, on peut citer, la mise en place de l'éclairage public en 1973. Une première tranche de travaux installait 5 lampes dans le bourg et 6 dans le lotissement H.L.M. Plus tard, un complément d'éclairage viendra s'ajouter par touches successives au projet de départ (le Moulin, la rue de la Croix des Baons, la rue de l'Ecole, Valleville...).

Avant l'arrivée du téléphone, les moyens de communication étaient la poste et le télégraphe pour les dépêches urgentes. En 1878, le maire Armand Cabot demanda au conseil général une modification du service postal dans une lettre dont voici les termes :

*« ... Je vous ferai remarquer que notre facteur dessert deux communes avant la nôtre qui sont Motteville et Flamanville et que de plus il fait le service d'une partie de Grémonville (hameau du Gal) avant d'entrer dans notre commune. Ce qui ne devrait point exister puisque Grémonville ne vient qu'après nous. Cela peut très bien donner une heure de retard dans la distribution de nos dépêches. »*

Le facteur faisait-il cette longue tournée à pied ?

C'est en août 1910, pour la première fois que le conseil municipal fit état du téléphone mais « considérant que le service téléphonique rendrait pour le moment peu de services dans la commune, il est d'avis de n'en pas demander l'installation ».

Puis la guerre passa là-dessus et en décembre 1924 le maire proposa l'installation d'une cabine téléphonique chez lui.

Le 11 février 1926, le conseil municipal insista auprès de l'Administration des Postes pour que le téléphone soit installé le plus vite possible. Ce qui fut fait dans le courant de l'année.

Mis à part le tarif des communications, la tenue de la cabine était un service gratuit quelquefois contraignant. En 1936, il fut décidé que la cabine serait confiée à un commerçant et elle échut au café-épicerie André Duramé. La somme de 3 080 F, soit 1 945 € de 2005, étant demandée par les PTT pour le transfert de la dite cabine, le conseil décida de la supprimer. (Délibération du 9 juillet 1936).

A cette époque, peu de particuliers possédaient le téléphone. A nouveau, la guerre mit un coup d'arrêt à l'évolution. Le 7 décembre 1960, le conseil municipal émet « un avis favorable à l'installation de la cabine chez M. Auvage. » Celui-ci en garda la charge jusqu'en 1965. En 1979, une cabine téléphonique publique fut implantée à la résidence des Châtaigniers. Au cours des années qui suivirent, le téléphone fut installé à l'école puis à la mairie.

Nous terminerons le chapitre par la mise en place d'un service bien utile de nos jours : l'enlèvement des ordures ménagères et l'accès à la déchetterie. Beaucoup se souviennent des difficultés rencontrées pour faire disparaître les ordures ménagères ou pour se débarrasser des encombrants, des gravats et des déchets verts.

Au cours de la séance du 15 septembre 1970 le problème est évoqué pour la première fois. Diverses solutions sont envisagées et finalement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973 un service de ramassage est mis en place, hebdomadaire pour le lotissement et mensuel pour le reste de la commune. M. Charles Tharel d'Ouille l'Abbaye en accepte la charge qu'il assurera jusqu'au 31 décembre 1979. A compter du 1<sup>er</sup> février 1980, la commune décide d'adhérer au syndicat intercommunal de la région de Yerville. En septembre de cette même année, un container est mis à la disposition des habitants pour la récupération des verres. Depuis, le tri sélectif s'est singulièrement amplifié :

containers pour les emballages plastiques, pour les cartons et vieux papiers. Ferrailles, encombrants et déchets verts sont acceptés à la déchetterie du S.I.V.O.M. de la région de Yerville, récemment restructurée dans le but d'améliorer son service et sa capacité d'accueil.



## Réalisations récentes

### Année 1991. Agrandissement de la mairie.

Depuis sa création, la mairie d'Ectot, se composait d'une seule et unique pièce qui faisait office de salle de réunions, secrétariat, local de rangement et dans les grandes occasions, salle de mariage et même salle de réception. On ne pouvait être plus polyvalent.

L'idée première fut d'y adjoindre une pièce supplémentaire, de dimensions modestes, qu'on appellerait « bureau du maire ». Il est certain que les propos ou simples conversations d'administrés ont besoin d'un minimum de discrétion.

Deux cabinets d'architecture furent contactés à cet effet et l'un comme l'autre présentèrent un projet plus élaboré. Au « bureau du maire » s'ajoutaient une entrée faisant office de salle d'attente et un local pour les toilettes. La partie « dépendances » du logement de l'école s'avérant trop petite pour l'extension envisagée, il fut prévu d'agrandir côté cour de récréation. En définitive, le dépassement se limita à 1,80 m.

Ce fut le projet Bichot/Cornillot du cabinet d'architecture d'Yvetot qui fut retenu pour la somme de 214 903 F HT.

On débarrassa la salle de réunion de sa cheminée, de ses encombrants placards et on revêtit ses murs d'une moquette murale de couleur bordeaux. L'extension abrite comme prévu salle d'attente, secrétariat et toilettes tout en ménageant un espace pour la chaudière. Quant au « bureau de M. le Maire » de toute évidence, sa place n'était pas encore trouvée.

On inaugura la mairie rénovée le 13 septembre 1992. Le même jour M. Lecoufle maire, recevait plusieurs décorations : médaille d'honneur communale, départementale et régionale, échelon vermeil et médaille d'or, ainsi que la croix d'officier du mérite agricole.

A cette occasion, M. Lecoufle a offert le tableau de la liste des maires d'Ectot-lès-Baons depuis 1790.

### **Une réalisation attendue : La salle, le terrain de sport et la maison communale.**

La création en 1972 d'un lotissement H.L.M. venait de changer notablement la vie de la commune. C'était en premier lieu la promesse d'apporter l'effectif nécessaire au maintien des deux classes de l'école. Mais l'implantation des 34 pavillons créait inévitablement des besoins nouveaux. En 1972, Ectot ne possédait ni terrain de sport ni salle de réunions. Un club des loisirs fut mis sur pied en 1978, puis quelques années plus tard vint s'y adjoindre le Club des Jeunes.

Les associations, privées de tout support logistique, durent faire preuve de beaucoup d'imagination pour organiser, kermesse, fête, bal, épreuve sportive, concours, loto, etc... la commune ne pouvant offrir qu'un modeste terrain scolaire inondable à souhait. Mais les années passaient et la situation n'évoluait guère jusqu'à ce qu'une offre émanant de l'étude de Me Chombart, notaire à Yvetot, soit faite dans ce sens. Le 23 mars 1990, le conseil municipal autorisait M. le Maire à signer les actes concernant l'achat de l'ancien corps de ferme exploité jusqu'en 1960 par M. Pierre Cocatrix.

Sur 1 ha 32 a et 75 ca, le terrain était édifié d'une maison d'habitation en assez mauvais état, d'une belle grange et d'une petite maison ouvrière en ruines frappée d'alignement à cause de

sa situation dans le virage. Quelques fondations de bâtiments pouvaient encore subsister en particulier, celles d'une ancienne forge.

A compter de cette date, deux urgences s'imposèrent : l'aménagement du terrain et le projet d'implantation d'une salle communale.

Des talus furent supprimés d'autres refaits et plantés de chênes et de châtaigniers. Puis le terrain fut nivelé et c'est ainsi que disparurent les derniers pommiers de la cour qui avaient osé braver les années et les tempêtes.

Pendant ce temps la maison ouvrière disparut. Par décision du conseil municipal du 28 mars 1991, elle fut adjugée à la démolition à M. Laurent Hue habitant la commune. Deux poteaux de buts de football furent achetés et mis en place. Jeunes et moins jeunes purent alors s'entraîner sur un terrain, qui leur donnait un espace auquel ils n'étaient guère habitués.

Quant au projet de construction d'une salle polyvalente, il suivait son cours. Le cabinet d'architecture Bichot/Cornillot d'Yvetot, consulté, présenta deux options :

- soit conserver et aménager la grange existante pour un coût de 1 317 332 F TTC (247 711 €)
- soit une réalisation neuve de 1 167 502 F TTC (219 537 €)

Lors de la réunion du conseil du 27 décembre 1990, ces deux propositions furent étudiées, la majorité étant favorable à la conservation du bâtiment, d'autant que l'incidence des subventions passait de 40 % pour l'option du neuf à 50 % dans le cas de la rénovation. A l'unanimité, le conseil se prononçait pour une salle de caractère cauchois.

Deux années furent nécessaires pour mettre sur pied le projet de rénovation qui se limitera, en définitive à 1 012 767 F

TTC. Les travaux furent rondement menés au cours de l'année 1993 avec la fréquente participation de l'employé communal M. Claude Gallay.

La salle de 98 m<sup>2</sup> convient parfaitement à des réunions de 40 à 80 personnes et la cuisine bien équipée permet de donner le couvert à une centaine de personnes.

Le parquet de chêne, les larges fenêtres, les peintures claires en font une salle accueillante. Le 12 décembre 1993, elle fut utilisée pour la première fois par le CCAS à l'occasion du repas annuel offert aux aînés.

La salle étant terminée, il restait à réhabiliter la maison d'habitation de l'ancienne ferme. Deux solutions furent envisagées. Dans un premier temps, la commune en tant que maître d'œuvre, pouvait envisager d'y faire elle-même les travaux nécessaires et à ce titre, elle pouvait bénéficier de substantielles subventions. Le problème se situait au niveau même des travaux à apporter, quant aux entreprises à contacter, au suivi des travaux et à leur financement. Il apparut plus simple de confier l'affaire au C.A.L. (Centre d'Amélioration du Logement) de Rouen et de signer avec ce dernier un bail appelé bail emphytéotique. Moyennant un apport, relativement modeste, le C.A.L. prenait à sa charge la totalité des travaux de rénovation, envisageant d'y créer deux logements. En contrepartie, et pour une période de vingt ans, le C.A.L. devenait bénéficiaire des loyers. Les deux décennies passées, la commune en redeviendra propriétaire de plein droit. Les photographies jointes témoignent de l'importance de la réhabilitation.

### **Année 1994. Aménagement du centre du village.**

Depuis toujours, on a pu déplorer l'étroitesse de la voie communale n°3 (devenue la rue du Moulin) principalement entre l'église et l'école. Par ailleurs les anciennes étables de la ferme Lefebvre n'avaient pas totalement disparu. Un mur

subsistait encore sur une trentaine de mètres, dernier vestige d'origine, appartenant au grand bâtiment détruit par l'incendie de 1921.

Le devis présenté lors de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 1991 portait sur l'achat d'une bande de terrain de 5 m de large dans la propriété appartenant à M. Bernard Lefebvre. Une réserve foncière y fut ajoutée en prévision de la mise en place d'un giratoire qui sera aménagé quelques années plus tard selon les plans de l'ingénieur de la DDI.

L'espace acquis permettait la mise en place d'une allée piétonne, ainsi que la création d'un parking.

### **Année 2001. Atelier communal.**

Cette extension qui reprend garage et abribus va permettre de remiser le tracteur et le matériel de la commune.

### **Années 2003 : l'église est restaurée**

Depuis le jour où la seule bombe, tombée sur le territoire de la commune en juillet 1944, a ébranlé fortement la façade sud du transept, le mur n'a cessé de donner des inquiétudes. Par ailleurs, exposé au vent dominant et à la pluie, il souffre beaucoup de l'humidité. Dans un premier temps, il fut restauré au cours des années 50. L'entreprise Festa d'Yvetot refit toute sa partie haute ; la dépense étant couverte par les dommages de guerre. Malheureusement, la structure même du pignon continua à se dégrader et en 1979, le mur se dédoubla, se souffla et près de 2 m<sup>3</sup> de caillou s'abattirent sur les tombes les plus proches. La situation fut jugée grave et les entreprises contactées ne voyaient guère la possibilité de recoller la partie en caillou sur un mur réduit à la moitié de son épaisseur. Finalement les réparations furent effectuées. Solution de pis-aller, car vingt ans

après, on se retrouvait dans la même situation. En 2001, dans l'attente d'une restauration valable, l'ensemble du pignon fut étayé pour éviter de nouvelles chutes. Situation d'attente car en 2003, l'entreprise SYMA d'Auzebosc procéda à la démonte presque complète du pignon, ne s'arrêtant qu'à un mètre du sol. On étaya la voûte, puis un mur porteur en agglos de 20 fut monté et pour terminer, un « habillage » en silex redonna à l'ensemble son aspect d'origine. Le grand vitrail reprit sa place et il fut doté d'un encadrement de pierres neuves ; les anciennes n'ayant pas supporté le travail de dépose.

### **Année 2005 : le talus du cimetière est remplacé par un « mur »**

En concordance avec les travaux de voirie des rues de l'Eglise et du Moulin et afin d'aménager des trottoirs pour les enfants des écoles qui viennent du lotissement, le talus du cimetière disparut sur toute sa partie rue de l'Eglise. Pour parer à tout éboulement de terrain, on procéda à la mise en place d'éléments en béton emboîtés les uns dans les autres en rangées décalées. L'ensemble est destiné à être planté. Enfin, la haie du cimetière disparut sur toute la partie correspondant au « mur » et fut remplacée par une palissade à deux lisses.